Rapport moral 2022





Droit à l'école

Droit à l'école soutient les MNA (Mineurs Non Accompagnés) exilés en les accompagnant vers l'éducation et l'insertion professionnelle.



Sommaire

Le mot du président	3
I. Le contexte et les missions	4
1. Contexte	4
2. Nos missions	5
II. Nos principales réalisations en 2022	6
1. Le changement d'échelle de l'association	6
2. L'extension de l'École des Sans École	7
3. La vie de l'association	9
4. Le partenariat avec le lycée Charlemagne	10
5. Les inscriptions dans des écoles de la République	
6. Le partenariat avec les lycées et collèges lasalliens	
7. Le suivi des jeunes scolarisés	13
8. Le soutien scolaire	14
9. Le pôle orientation	
10. Les activités extra-scolaires	16
11. Les vacances apprenantes	20
12. Le dispositif « Accélérateur Unicef »	21
13. Presse et communication	22
14. Collecte de dons	24
15. Recherche de fonds et partenariats	24
16. Le réseau inter-associatif	27
17. Les institutions	29
18. Le plaidoyer	
III. Nos moyens financiers	32

Le mot du président

À l'heure où nous écrivons ce petit texte d'introduction, un énième projet de loi toujours plus restrictif contre les migrants est en cours d'adoption, porté par une parole officielle confisquée par les seuls ministères de l'intérieur et de la justice, relayant ad nauseam le discours de rejet et de peur dont on connaît déjà le résultat en actes : la déshumanisation, la mort au large de nos côtes, mais aussi le désespoir et la misère ici.

Pour les Mineurs Non Accompagnés que nous suivons, la France dont ils ont rêvée est bien loin de ce qu'ils ont imaginé : non accueillis, non écoutés, non reconnus mineurs, harcelés par les forces de l'ordre lorsqu'ils dorment dehors, remis à la rue lorsqu'ils sont à l'abri, mal soignés, discriminés, « traités comme des animaux » nous disait encore une jeune fille cette semaine. La réalité de ces jeunes en France en 2023 fait mal et nous met en colère.

L'État français viole les articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant que la France a pourtant signée. De manière plus large, ne pas accueillir dignement les étrangers est une erreur historique, économique, philosophique et morale. C'est un gâchis énorme et une aberration ; si c'est une volonté politique, alors c'est un crime. Est-il normal que l'une des premières questions que nous posons aux jeunes qui intègrent notre dispositif soit : « qui est ton avocat ? » ?

Nous sommes d'autant plus en colère que « l'exemple par l'Ukraine » nous montre que lorsque l'État décide d'accueillir, c'est possible. Quelle est donc la différence entre un jeune ukrainien et un jeune malien ? À Droit À l'École, depuis plus de 4 ans, nous sommes bien placés pour savoir l'intelligence, la gentillesse, la richesse et le courage des jeunes, quel que soit leur pays d'origine.

C'est pourquoi nous continuons, à notre mesure, mais avec encore plus de force que les années précédentes, de défendre l'accueil et l'accès aux études des MNA. Ce sont les jeunes qui nous le demandent (ils nous le rendent bien), et ce sont les soutiens, toujours plus nombreux et plus généreux, qui nous le permettent : DAE a plus de bénévoles, plus de donateurs et plus de partenaires que jamais auparavant.

Ce rapport moral 2022 témoigne de l'inscription durable de DAE dans le tissu associatif d'aide aux MNA. Nous sommes devenus un acteur important de la défense du droit à l'éducation, reconnu par l'Unicef France ou Médecins du Monde, mais aussi par les institutions, les juges des enfants, les établissements scolaires, le rectorat...

Cependant, nous ne nous faisons pas d'illusions sur l'ampleur du travail qui reste à accomplir. Conscients des limites de notre action, nous cherchons à mieux nous structurer et à élargir nos compétences, à l'image du pôle « référents scolaires » créé en 2022.

Tant que l'État ne remplira pas son devoir de protection et d'accompagnement, l'association mènera son travail militant pour un accueil digne et restera présente auprès de ces jeunes qui risquent leur vie pour rejoindre notre pays, se construire un avenir, et participer au nôtre.

Stephan Laplanche, président de Droit à l'école

I. Droit à l'école : le contexte et les missions

1. Contexte

L'éducation est un droit, mais aussi l'objectif premier des Mineurs Non Accompagn<mark>és (MNA) en</mark> France.

1) Le droit à l'éducation en France

Le droit à l'éducation est un droit sans cesse réaffirmé en France, mais non suivi de faits pour certaines populations :

- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), dont la France est signataire, stipule aux articles 28 et 29 que l'éducation des enfants est un droit. L'article 28 de la CIDE stipule que « l'État assure à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ». La circulaire de l'Éducation Nationale n°2012_141 de 2012 précise que « l'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national, quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur ».
- Le Code de l'Éducation a inscrit l'obligation d'instruction pour tous les enfants et l'obligation de mettre en place des actions particulières pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones arrivants.
- La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme stipule, dans son avis du 28 juin 2016 que « en France, chaque enfant et adolescent a droit à l'éducation, quelle que soit sa situation administrative ».
- Le Défenseur des Droits rappelle, dans son rapport de 2016 sur les droits de l'enfant, que «tout mineur dispose du droit de poursuivre sa scolarité au-delà de l'âge de 16, et même de 18 ans ». Dans sa recommandation, il précise également « l'obligation d'assurer un accès effectif à une scolarité ou à une formation professionnelle à tous les mineurs non accompagnés ».
- La loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance », rentrée en vigueur en septembre 2020, précise que « *l'instruction obligatoire des jeunes jusqu'à 16 ans est complétée par l'obligation de formation jusqu'à 18 ans »*.
- De plus, le plan de relance « 1 jeune, 1 solution », lancé en 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.
- Dans sa décision de mars 2021, la Défenseure des droits rappelle que les délais d'entrée dans le dispositif sont non seulement préjudiciables à la santé et à la sécurité des mineurs, mais qu'ils portent atteinte en outre à leur droit à l'éducation et à la formation et peuvent, en particulier pour ceux qui approchent de leurs 16 ans ou de leurs 18 ans, hypothéquer gravement leurs chances d'obtenir une admission au séjour à leur majorité.

2) La situation des MNA

Les MNA ne sont pas pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance tant qu'ils n'ont pas pu prouver leur minorité. Si leur minorité n'est pas reconnue lors de la première évaluation (l'Accueil des Mineurs Non Accompagnés (AMNA) est opéré par France Terre D'Asile à Paris), ils doivent faire un recours auprès du Juge des enfants, qui peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années. Pendant cette période, ils n'ont ni hébergement, ni accompagnement éducatif malgré leur demande incessante « d'aller à l'école et d'étudier ». En effet, les rectorats en région parisienne leur refusent souvent l'accès à l'école tant qu'ils ne justifient pas d'une adresse fixe, les laissant ainsi livrés à eux-mêmes dans leurs apprentissages.

Les jeunes que nous accueillons sont âgés entre 15 et 18 ans et viennent de tous les horizons géographiques (Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Moyen-Orient, Bangladesh, Afghanistan). Ils n'ont pas de représentant légal sur le territoire français et sont dans une situation d'isolement et de vulnérabilité.

2. Nos missions

Nous soutenons les MNA exilés en les accompagnant vers l'éducation et l'insertion professionnelle. Nous offrons à ces jeunes un environnement éducatif à la hauteur de leur implication, sans remplacer les académies dans leur obligation scolaire (l'insertion dans le parcours scolaire de l'Éducation nationale reste l'objectif).

Les missions que nous nous fixons - qui ont évolué depuis la création de l'association pour nous adapter aux besoins d'accompagnement des MNA - sont les suivantes :

- Accueillir et préparer les MNA à leur scolarité future en leur dispensant des cours dans les matières principales et en organisant des temps d'ouverture culturelle, qui répondent à leur motivation et leur envie d'apprendre
- Accompagner les MNA dans leurs procédures de scolarisation auprès des institutions académiques
- Accompagner les MNA durant leur scolarité et jusqu'à leur insertion professionnelle
- Porter à la connaissance des différentes institutions et des académies la cause de ces jeunes oubliés du système scolaire (plaidoyer)







II. Nos principales réalisations en 2022

1. Le changement d'échelle de l'association

Le changement d'échelle opéré fin 2021 s'est poursuivi en 2022. **Grâce à la dotation de la fondation Rothschild, une salariée, Morgane, a été embauchée en septembre 2021, au poste de coordinatrice des projets.** Elle est en charge de la coordination des pôles, qui ont été définis lors de la restructuration de l'association courant 2021.

Les différents pôles définis sont les suivants : intégration des nouveaux bénévoles, pédagogie, suivi des jeunes scolarisés, orientation, soutien scolaire, sorties extra-scolaires, vacances apprenantes, presse et communication, informatique, plaidoyer, recherche de fonds et partenariats.

Le fonctionnement envisagé en 2021 pour une mise en place courant 2022 était le suivant : pour chaque pôle, un.e responsable de pôle qui a en charge la gestion de son pôle (définition et suivi des projets, adéquation des moyens humains, reportings auprès de la coordinatrice et du Conseil d'Administration).

Certains pôles ont connu un fort développement en 2022 et fonctionnent aujourd'hui en autonomie. D'autres pôles sont encore en cours de structuration car nous nous sommes heurtés à la difficulté de trouver des responsables de pôles avec une disponibilité suffisante pour assurer ce rôle.

Nous prévoyons donc de poursuivre ce travail de restructuration en 2023, avec notamment la mise en place d'un groupe de travail début 2023. **Nous nous interrogeons également sur l'évolution de notre mode de gouvernance vers une instance collégiale** et avons sollicité l'aide d'un cabinet d'avocats, Norton Rose Fulbright, via l'Association des Avocats pour les Droits de l'Homme, avec laquelle nous avons un partenariat, pour comprendre les enjeux de cette décision.

En 2022, l'équipe opérationnelle s'est renforcée pour pallier à la hausse du nombre de jeunes accueillis. Après une mission en service civique de 8 mois suivie d'un stage de 2 mois, Flora a été embauchée en CDD de 9 mois à temps plein au poste de chargée de missions, à partir de février 2022, grâce à un contrat PEC financé par la mission locale. En novembre 2022, elle a poursuivi sur un deuxième CDD de 6 mois à temps partiel, toujours dans le cadre d'un contrat aidé PEC.



Par ailleurs, la présence des volontaires en service civique et des stagiaires ont largement contribué à la bonne gestion quotidienne de l'association et au développement de notre accompagnement des MNA. Nous avons embauché :

- une volontaire en service civique, Johana, qui a participé aux projets de communication et aux projets du pôle orientation, pour une durée de 10 mois (mission de 8 mois de novembre 2021 à juin 2022, qui s'est poursuivie sur un stage de 2 mois).
- une stagiaire, Marion C., au pôle orientation dont la mission a été l'accompagnement des MNA vers l'insertion professionnelle (stage de 6 mois de février à juillet 2022).
- une stagiaire, Alina, qui a participé au suivi des jeunes majeurs et au développement du pôle plaidoyer (stage de 6 mois).
- une stagiaire, Marion S. qui a été professeure bénévole en français et en anglais, et qui a développé des projets culturels (théâtre et chorale) avec les jeunes (stage de 6 mois).

2. L'extension de l'École des Sans École

En septembre 2021, l'École des Sans École a grandi grâce à la location d'une salle de classe supplémentaire, financée par la fondation Rothschild. La location des deux autres salles de classes et du bureau d'accueil a été financée par la fondation Ipsos, qui a renouvelé son soutien pour la troisième année consécutive.

Nous disposons également de deux salles supplémentaires à Paris grâce à la poursuite de deux partenariats :

- Nous avons la chance de bénéficier d'une salle de classe mise à notre disposition toute la semaine dans le prestigieux lycée Charlemagne, Paris 4ème.
- Nous sommes accueillis deux matinées par semaine au Carrefour des Associations Parisiennes (CAP Daumesnil), Paris 12ème, qui met à notre disposition une salle informatique afin de familiariser les jeunes avec l'environnement informatique.





En 2022, nous accueillons 60 MNA dans nos cours, répartis en six classes de niveau. Une équipe de 60 professeurs bénévoles (sur l'année) se relaient pour dispenser des cours d'alphabétisation, français, mathématiques, histoire-géographie, anglais, informatique, sciences. L'augmentation du nombre de créneaux de cours est possible grâce à la nouvelle salle de classe louée et à la salle mise à disposition par le lycée Charlemagne.

Vie de l'école et restauration

Les élèves de l'École des Sans École participent à la vie de l'école (ménage des salles de classe et dans la cuisine, vaisselle, participation à la gestion des pauses du matin et de l'après-midi, et des pauses-déjeuners le midi).

Pour la restauration du midi, nous poursuivons notre partenariat avec le Refugee Food, en résidence à Ground Control. Le Refugee Food nous prépare une quarantaine de repas par semaine pour les élèves qui ont cours toute la journée, qu'il nous facture à prix coûtant. Les pauses-déjeuners font partie intégrante de la vie de l'école et offrent des moments conviviaux et de partage entre les bénévoles, les salariées et les jeunes de l'association.

Les élèves ayant cours toute la journée au lycée Charlemagne déjeunent à la cantine avec les autres lycéens.

À 11h et à 15h30, les professeurs bénévoles organisent des pauses pour les élèves. La pause de 11h fait office de petit-déjeuner pour les jeunes dépendants des distributions alimentaires et n'ayant pas la possibilité de manger le matin dans leurs hébergements.

Depuis 2020, VISA France nous livre des cagettes de fruits frais deux fois par semaine pour les pauses des élèves, en complément du thé, café et gâteaux que nous prévoyons.





3. La vie de l'association

Comme expliqué, notre équipe permanente est désormais composée de deux sala<mark>riées et a été renforcée par la présence de stagiaires et de volontaires en service civique entre février et août.</mark>

Notre équipe bénévole compte une centaine de bénévoles sur l'année qui s'impliquent dans les cours, le soutien scolaire, le suivi des jeunes scolarisés, le pôle orientation et l'organisation d'activités et sorties extra-scolaires. L'augmentation du nombre de professeurs bénévoles a rendu possible la création de nouveaux créneaux de cours et la diversification des matières enseignées.

Le Conseil d'Administration n'a pas été revoté depuis 2021 car il est indiqué dans nos statuts que l'élection des membres du CA a lieu tous les deux ans (dernière élection en avril 2021). Néanmoins, le secrétaire de l'association a quitté Droit à l'école en octobre 2021 donc une nouvelle secrétaire, Pauline Bertrand, a donc été élue au Conseil d'Administration et au Bureau lors d'une Assemblée Générale extraordinaire.

Le bureau élargi rassemble une quinzaine de bénévoles (dont les membres du Bureau) qui s'investissent dans des projets annexes. Pour des raisons personnelles ou professionnelles, certains membres du CA ou du bureau élargi ont été moins actifs en 2022.

Des réunions sont organisées régulièrement :

- réunions du Bureau élargi,
- réunions du Bureau et de l'équipe salariée,
- réunions des bénévoles,
- réunions par pôle ou groupe de travail : la régularité de ces réunions différent d'un pôle à l'autre. Les pôles en cours de structuration nécessitent une organisation plus efficace et l'organisation de réunions régulières, ce qui n'a pas été le cas en 2022.

L'équipe bénévole

Les professeurs bénévoles ont un rôle majeur dans le suivi éducatif des MNA. Leurs missions sont multiples et permettent de préparer au mieux les MNA à leur scolarité future :

- Donner des cours
- Organiser des sorties culturelles
- Organiser des sorties dans des librairies franciliennes
- Accueillir les nouveaux jeunes (tests de niveau à leur arrivée dans notre école)
- Vérifier l'assiduité des élèves (feuilles de présence)
- Faire un compte-rendu des cours sur le Slack pour que les autres professeurs puissent être au courant de ce que les élèves ont vu en classe

La disponibilité et la réactivité des professeurs bénévoles permettent généralement d'assurer tous les cours. Dans le cas de l'absence d'un professeur, d'autres bénévoles se proposent pour prendre le relais et ainsi garantir la continuité pédagogique.

Nous avons également proposé aux bénévoles qui le souhaitent une supervision encadrée par une psychologue. Trois supervisions ont eu lieu en 2022, sur la base du volontariat.

4. Le partenariat avec le lycée Charlemagne

Pour la deuxième année consécutive, le partenariat se poursuit avec le lycée Charlemagne, Paris 4ème, qui met à notre disposition une salle de classe dans l'établissement. Les bénévoles et les élèves de l'association viennent y faire cours toute la semaine et peuvent également profiter de la cantine scolaire avec les élèves du lycée.

Courant 2022, le partenariat s'est consolidé grâce à plusieurs projets développés à l'in<mark>itiative des</mark> lycéens :

- Un tournoi de basket-ball organisé par les professeurs d'EPS du lycée. La rencontre sportive a réuni les jeunes de l'association et des élèves du lycée Charlemagne, favorisant les échanges et la mixité.
- Un atelier « initiation à la création numérique » mis en place et animé par des lycéens, en partenariat avec l'école TUMO. Des jeunes de l'association se sont initiés à des logiciels de création numérique durant 3 séances de 2h, qui ont eu lieu dans la salle informatique du collège Charlemagne.
- Les élèves de l'atelier théâtre du lycée Charlemagne ont invité 4 jeunes de l'association à leur représentation théâtrale de la pièce *Ruy Blas*, dont les bénéfices ont été reversés à l'association Droit à l'école.







5. Les inscriptions dans des écoles de la République

L'École des Sans École est une solution éducative temporaire pour les mineurs non accompagnés. La scolarisation dans une école de la République reste l'objectif.

Nous avons scolarisé plus de 130 mineurs non accompagnés entre septembre 2021 et septembre 2022, qui ont entamé leur parcours de formation :

- Soit suite à une inscription aux tests de positionnement du rectorat de Paris suivis d'une affectation en classe d'accueil (ENSA ou UPE2A), CAP ou Bac Pro;
- Soit par l'intégration d'une formation professionnelle en apprentissage (jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance majoritairement);
- Soit en intégrant une école du réseau Lasallien dont nous sommes partenaires depuis 2019.

Le nombre de jeunes scolarisés par notre association est inférieur au nombre de jeunes qui sont réellement passés par notre association pour suivre de cours car :

- Certains jeunes ont été reconnus mineurs par le Juge des Enfants et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). C'est donc l'ASE qui se charge de les scolariser.
- Certains jeunes ont été scolarisés par des associations partenaires qui les ont accompagnés dans leurs démarches de scolarisation.
- Plus rarement, certains jeunes ont fait le choix de quitter Paris ou de travailler pour pouvoir répondre à leurs besoins immédiats.





Changement de notre stratégie

Notre stratégie a évolué depuis mai 2022 afin de rappeler au CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des enfants nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) son obligation légale de scolariser les jeunes MNA même s'ils ne sont pas en mesure de fournir un justificatif d'hébergement à Paris (cas des jeunes dormant sous tente sous des ponts, sur des campements, etc.).

Les jeunes ne pouvant justifier d'une adresse fixe à Paris se présentent au CASNAV munis de leur acte de naissance et d'un attestation de suivi de l'association. En amont du rendez-vous, nous envoyons par mail une menace de mise en demeure au CASNAV leur rappelant qu'il n'est pas légal d'exiger une attestation d'hébergement pour scolariser des jeunes MNA. Nous expliquons aux jeunes le contenu de ce mail, qu'ils signent. Lorsqu'ils se présentent au premier rendez-vous, le CASNAV refuse de leur laisser passer les tests de positionnement sous prétexte qu'ils n'ont pas d'attestation d'hébergement. Les jeunes quittent alors le CASNAV sans avoir pu passer les tests.

Environ 15 jours plus tard, le CASNAV envoie, par retour de mail, une nouvelle convocation aux tests pour les jeunes ayant été refoulés lors du premier rendez-vous. Le nouveau rendez-vous est généralement 1 mois et demi après le premier rendez-vous. Cette attente n'est pas justifiée dans la mesure où le CASNAV devrait autoriser les jeunes MNA à passer les tests dès le premier rendez-vous.

Cette stratégie permet d'utiliser les voies de recours à notre disposition en rappelant au CASNAV ses obligations légales.

En parallèle, l'attente pour la scolarisation dans une école de la République a baissé en 2022. Auparavant, les places pour les créneaux des tests de positionnement étaient limitées et il nous était difficile d'avoir suffisamment de rendez-vous pour répondre au nombre grandissant de jeunes suivant nos cours. Cela a évolué car de nombreuses places aux tests sont disponibles chaque semaine et permettent une inscription plus rapide dans les écoles de la République.

Cela induit un turn-over plus important des jeunes dans nos cours (temps de passage qui est passé de 6 mois à 4 mois en moyenne) et une hausse du nombre de jeunes scolarisés qui nécessite un plus grand nombre de référents scolaires. Nous développons ces points plus tard dans le rapport moral.

6. Le partenariat avec des collèges et lycées lasalliens

Pour la quatrième année, le partenariat se poursuit avec le lycée La Salle Saint-Nicolas à Issyles-Moulineaux. Un jeune a intégré le lycée en novembre en classe de première année de CAP Maintenance des Véhicules. Quatre jeunes poursuivent actuellement leurs études dans ce lycée:

- Un jeune en deuxième année de CAP Maintenance des Véhicules, après avoir validé sa première année en juin 2022,
- Un jeune en première professionnelle Maintenance des Véhicules, après avoir validé sa seconde professionnelle en juin 2022,
- Un jeune en première professionnelle Maintenance des Véhicules, après l'obtention de son diplôme de CAP en juin 2022,
- Un jeune en terminale professionnelle Maintenance des Équipements Industriels (il passera le baccalauréat en juin 2023).

Les partenariats se poursuivent également avec deux autres établissements du réseau lasallien, qui accueillent à chaque rentrée scolaire des jeunes de l'association en classe d'accueil UPE2A.

Pour la troisième année consécutive, le collège Saint-Germain-de-Charonne, Paris 20ème, a accueilli 10 jeunes de l'association en classe d'accueil (rentrée en septembre 2022). Depuis maintenant plus de deux ans, les équipes pédagogiques et la direction de l'établissement soutiennent les jeunes MNA en les intégrant en classe d'accueil et en leur dispensant des cours de remise à niveau dans les matières principales, et des cours en inclusion avec d'autres élèves de troisième (musique, arts plastiques, sport). Cette mixité est extrêmement favorable, tant pour les MNA que pour les élèves du collège, qui créent des liens. Un élève reconnu mineur et pris en charge par l'ASE a été délocalisé à Dreux et a donc dû interrompre sa scolarité au collège Saint-Germain-de-Charonne.



Le lycée Saint-Joseph à Pantin a également accueilli 12 jeunes de l'association dans une classe d'accueil dédiée à la rentrée de septembre 2022 (partenariat mis en place en janvier 2021). La classe d'accueil du lycée Saint-Joseph a connu des changements d'élèves en cours d'année : certains élèves ont été reconnus mineurs à l'issue de leur recours auprès du Juge des enfants et ont été délocalisés suite à leur prise en charge par l'ASE (délocalisations hors de Paris qui mettent à mal la poursuite de scolarisation dans la même classe).

Ces partenariats permettent la scolarisation systématique, à chaque rentrée scolaire, de plus de 20 MNA suivis par notre association, sans passer par le rectorat de Paris. Nous sommes extrêmement reconnaissants de la confiance accordée par les équipes pédagogiques des établissements Saint-Germain-de-Charonne, Saint-Joseph et Saint-Nicolas, qui nous soutiennent depuis 2019 et qui portent une grande attention à la situation des jeunes MNA qu'ils accueillent au sein de leurs classes.

7. Le suivi des jeunes scolarisés

Comme expliqué précédemment, nous accueillons de plus en plus de jeunes chaque année et nous avons un besoin croissant de bénévoles référents scolaires pour accompagner les jeunes scolarisés dans leur réussite scolaire. Le référent scolaire pallie l'absence de tuteur légal. Son rôle est défini dans une fiche de mission, qui reprend les points suivants :

- Inscription à l'école et relations avec l'assistant.e social.e de l'établissement
- Relations avec l'équipe pédagogique et participation aux réunions parents-professeurs
- Suivi scolaire (absences, retards, bulletins, voeux d'orientation)
- Si nécessaire, orientation des jeunes vers le pôle soutien scolaire (pour l'aide aux devoirs) et vers le pôle orientation (pour la recherche de stages)

Ce rôle de référent scolaire est extrêmement important car, en accueillant les MNA dans notre association, nous nous engageons à les suivre ensuite durant leur scolarité, et jusqu'à leur insertion professionnelle.

La hausse du nombre de jeunes scolarisés nous a amenés, en 2021, à initier la création d'un réseau de référents scolaires, qui seraient recrutés en dehors de l'association Droit à l'école. Nous avons donc créé un pôle « suivi des jeunes scolarisés » dont l'objectif est de développer un réseau solide de référents scolaires, pouvant travailler en autonomie et partager leurs expériences.





Afin de faciliter l'intégration de ces nouveaux bénévoles, nous avons rédigé des outils d'aide pour qu'ils se familiarisent rapidement avec leur mission et la situation des mineurs non accompagnés. Nous avons également créé un groupe WhatsApp pour les référents et un canal #référents-scolaires sur notre outil de travail Slack pour faciliter la demande et le partage d'informations et de documents. Cela permet aux référents de s'entraider et de partager leurs connaissances et compétences.

Nous avons accueilli 15 nouveaux référents scolaires en 2022, qui renforcent le réseau de référents et développent leurs compétences au fil des mois et des situations (de nouveaux référents nous ont également rejoints début 2023). Des professeurs bénévoles qui n'étaient pas encore référents se sont aussi proposés pour porter ce rôle et suivre des élèves de leur classe une fois qu'ils ont été scolarisés dans des écoles républicaines.

Nous avons un projet de mise en place de **permanences administratives deux soirées par semaine pour favoriser les échanges entre référents scolaires**, être présent pour répondre à leurs questions et instaurer deux plages horaires durant lesquelles les jeunes peuvent se présenter pour signer leurs documents, faire part d'un problème, etc. (permanences mises en place à partir de janvier 2023).

8. Le soutien scolaire

Nous continuons d'assurer des créneaux de soutien scolaire trois après-midis par semaine, les mercredis, vendredis et samedis, afin d'accompagner les jeunes scolarisés dans leur réussite scolaire. Nous avons également mis en place des soutiens individuels pour des jeunes rencontrant des difficultés particulières dans leurs apprentissages (binôme jeune/bénévole). Les jeunes viennent sur la base du volontariat lorsqu'ils ont besoin d'aide pour leurs devoirs ou pour préparer leurs examens.

9. Le pôle orientation

Le pôle orientation accompagne les anciens élèves de Droit à l'école dans leur recherche de stages, d'apprentissages, et même de CDD et CDI. Une fois scolarisés dans les écoles de la République, les jeunes doivent identifier des entreprises dans leur secteur de métier et faire leurs premiers pas dans le monde professionnel. Certains des jeunes que nous accompagnons, malgré une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, comptent sur nous pour leurs recherches d'entreprises. Cela pose la question de poursuivre notre accompagnement même pour les jeunes qui sont pris en charge par l'ASE.





Les missions du pôle orientation sont les suivantes :

Accompagnement des jeunes scolarisés :

- Création de CVs et de lettres de motivation,
- Aider les jeunes à affiner leur projet professionnel grâce à un catalogue des métiers et à des recherches des métiers sur internet,
- Entraînements aux entretiens d'embauches, apprendre à se présenter,
- Apprendre à prendre contact avec un patron par téléphone ou en face,
- Aide à la recherche de stages et apprentissages.

Sensibilisation et découverte de nouveaux métiers :

- Sensibiliser les employeurs à la situation des MNA et leur présenter l'association,
- Élargir le réseau de patrons solidaires qui sont susceptibles d'accueillir les jeunes de l'association en stage et en apprentissage,
- Organiser des rencontres professionnelles pour faire découvrir de nouvelles entreprises et de nouveaux corps de métiers,
- Organiser des temps d'échange entre jeunes scolarisés pour expliquer son métier et sa formation.

En 2022, le pôle orientation a accompagné 115 élèves (une moyenne de 9 à 10 élèves par mois), pour une équipe de 4 bénévoles en moyenne. 85 stages ont été trouvés et 36 contrats d'apprentissage ont été signés. 33 élèves ont trouvé leur entreprise par eux-mêmes, par leur réseau ou par celui de leurs professeurs. 38 élèves accompagnés par le pôle orientation sont pris en charge par l'ASE, ce qui signifie qu'ils auraient dû être accompagnés par leur éducateur ou éducatrice pour trouver leurs stages et apprentissages.

Durant l'année, nous avons également organisé des rencontres professionnelles pour faire découvrir des secteurs de métiers et des entreprises aux jeunes : visite de Bayard Presse et présentation des différents métiers de la rédaction et de la mise en page du magazine Phosphore ; visite des hôtels MOB Hôtels et découverte des métiers du service, de la restauration et de la réception.





En avril, nous avons organisé le premier après-midi des métiers pour aider les jeunes scolarisés en classe d'accueil et les jeunes en cours dans l'École des Sans École à choisir leur futur métier. Durant cet après-midi, des jeunes scolarisés en formation professionnelle sont venus présenter leur formation et leur métier aux nouveaux élèves de l'association. Des bénévoles du pôle orientation ont présenté les différents secteurs de métiers, en précisant les métiers en tension et les métiers pour lesquels les débouchés sont les plus larges. Ce temps de présentation et d'échange a été un réel succès et a permis aux jeunes de poser leurs questions et de se renseigner plus précisément sur certains métiers.







Les bénévoles du pôle orientation se forment régulièrement sur les procédures de régularisation et les autorisations de travail nécessaires pour les jeunes que nous accompagnons. Les lois évoluent rapidement et les procédures sont spécifiques suivant l'âge des jeunes, et leur prise en charge ou non par l'ASE. Ces sujets complexes nécessitent une veille et demande aux bénévoles du pôle orientation d'expliquer et de rassurer les employeurs qui embauchent les jeunes et qui ne sont pas nécessairement au courant de ces démarches spécifiques aux étudiants et travailleurs étrangers.

10. Les activités extra-scolaires

Les activités extra-scolaires et les sorties culturelles tiennent une part importante dans notre École des Sans École car elles complètent les enseignements proposés par les professeurs bénévoles et favorisent l'ouverture culturelle des MNA. Les bénévoles du pôle « sorties culturelles » et des associations partenaires ont organisé des activités culturelles, sportives et de loisirs tout au long de l'année, en plus des cours dans les matières générales :

Nombreuses sorties culturelles organisées par le pôle « sorties culturelles » de Droit à l'école: bateaux-mouches, Maison Européenne de la Photographie, école des Beaux-Arts, Grande galerie de l'évolution, Philharmonie de Paris, baignade au Bassin de la Villette, Musée de l'Homme, aquarium de la Porte Dorée, cinéma en plein-air, centre culturel coréen, château de Versailles, Forum des Images, sorties au théâtre, musée de la Monnaie;







- Sorties organisées par notre partenaire MAÂT Paris le samedi après-midi : initiation à la céramique, escalade en bloc, sortie à vélo, expérience Flyview réalité virtuelle, musée du Quai Branly, cirque guinéen, dîner au Refettorio à la Madeleine ;
- Entraînements et tournois de foot organisés avec notre partenaire Up! Sport ;
- Sortie à la Maison du Geste et de l'Image pour assister à la représentation théâtrale de la pièce Ruy Blas, jouée par des élèves du lycée Charlemagne;
- Sorties dans des librairies franciliennes : sur l'année 2022, une cinquantaine d'élèves a participé à une sortie librairie pour choisir les premiers livres de leur choix en fonction de leur niveau et de leur goût, grâce à une dotation de chèques-lire octroyée par le Ministère de la Culture ;
- Venue du photographe Samuel Fosso à Ground Control pour raconter son parcours et présenter ses oeuvres aux jeunes de l'association;
- Premier concert de rap co-produit par Droit à l'école et Ground Control avec 5 rappeurs dont deux anciens jeunes de l'association ;
- Atelier théâtre et chorale animé par Marion de février à juin : jeux, exercices d'improvisation et spectacle organisé à l'occasion du Festivalerte avec 7 jeunes ;
- Cours de yoga en petit groupe animés bénévolement par Patricia;
- Tournoi de basket-ball avec les élèves de Droit à l'école et les élèves du lycée Charlemagne, organisé par le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) du lycée Charlemagne dans le gymnase;
- Sortie de fin d'année à la base de loisirs de Bois-le-Roi : pique-nique, skim-board, canoë, baignade ;
- Deuxième rencontre avec des étudiantes de l'Institut Supérieur Clorivière en BTS Économie Sociale Familiale, destinées aux métiers d'éducatrice spécialisée et d'assistante sociale : petit-déjeuner, rencontres autour de jeux et activités manuelles et organisation d'une sortie collective à Beaubourg;

- Organisation et participation au Festivalerte « Les enfants : un droit sans frontière », événement de sensibilisation à l'intégration des enfants et adolescents isolés étrangers, qui s'est tenu du 24 au 26 juin à Ground Control. L'événement a été organisé à l'initiative de Caroline Darroquy, co-réalisatrice du film « Défi de solidarité », avec la participation d'associations partenaires (Droit à l'école, Paris d'Exil, La Casa, Midis du Mie, Coucou Crew, Médecins Sans Frontières, ateliers 4A, Envols). Au programme de cet événement : exposition immersive « 80 jours, 80 nuits » réalisée par Médecins Sans Frontières, exposition « Stop KIDding » et « Étrangers » réalisées par Géraldine Aresteanu, deux spectacles réalisés par l'association Envols et par Droit à l'école, tables-rondes, fresque participative avec l'association Murals 93, stands des associations partenaires.
- Couscous solidaire de Noël organisé par le Refugee Food le 12 décembre : 20 jeunes de l'association ont été invités et 7 jeunes ont participé en tant que bénévoles en cuisine et en service ;
- Un partenariat culturel avec la Bourse de Commerce Fondation Pinault a débuté en décembre 2022 pour une mise en place courant 2023. Il est prévu que les jeunes de l'association soient accueillis une fois par mois à la Bourse de Commerce pour une visite guidée suivie d'un déjeuner au restaurant gastronomique La Halle aux Grains.











Par ailleurs, des ateliers spécifiques ont été organisés avec des intervenants extérieurs pour favoriser les pratiques thérapeuthiques ou former les MNA sur des thématiques précises :

Interventions en partenariat avec le Check Point - Kiosque Infos Sidas :

Temps de sensibilisation et d'échanges sur des thématiques liées aux compétences psychosociales: consentement, violences sexistes et sexuelles, égalité hommes-femmes, harcèlement, cyber-harcèlement, dangers d'internet et des réseaux sociaux, hameçonnage, revenge porn. Ateliers animés par une intervenante du Check Point - Kiosque Infos Sida, Anaïs, pour des groupes de 10 jeunes.

Formation « autonomie numérique » animée par un formateur professionnel, Awad, en partenariat avec l'association Paris d'Exil :

Le projet a duré de février à décembre 2022. Les élèves de l'École des Sans École ont bénéficié de cette formation de 6h (2h par semaine durant 3 semaines) inclue dans leur emploi du temps de cours. Au total, 106 MNA ont participé à cette formation par petit groupe de 5 jeunes maximum afin de faciliter les échanges et la disponibilité du formateur. Quelques éléments abordés dans la formation : création d'une adresse mail pour les démarches administratives, apprendre à envoyer un mail, joindre une pièce jointe, travailler à la rédaction d'un mail (distinguer l'objet du mail et le corps du mail, apprendre l'importance de signer les mails), apprendre à utiliser un drive sécurisé pour y classer ses documents de manière efficace.

Atelier numérique animé par des élèves du lycée Charlemagne à destination des élèves de l'École des Sans École :

Atelier d'initiation à la création numérique animé par des élèves du lycée Charlemagne avec la participation de l'école TUMO. Une dizaine de jeunes se sont familiarisés avec des logiciels de création numérique durant 3 séances de 2h, qui ont eu lieu au lycée Charlemagne.

Ateliers de psychomotricité animés par Laurine, une étudiante en psychomotricité de l'association MAÂT Paris :

Ateliers en petit groupe d'une heure par semaine (7 séances au total) à visée thérapeuthique et favorisant la découverte de l'expression par le corps à travers des jeux ludiques et simples.





Atelier de réalisation d'un podcast :

L'atelier de réalisation d'un podcast débuté fin 2021 s'est poursuivi en 2022, animé par deux bénévoles, Julie et Laurence. Un groupe de 6 jeunes environ a participé à des ateliers d'écriture et d'expression orale qui ont permis de travailler l'écriture et le narratif, et d'apprendre comment poser sa voix, comment scénariser une histoire... Des enregistrements dans le studio de Ground Control ont été organisés avec le soutien de Laura, productrice de podcasts pour Ground Control. Les jeunes ont pu se familiariser avec le matériel d'enregistrement et faire des premiers essais pour poser leur voix, gérer leur respiration, etc.

Julie, avec l'aide de Christophe Maizou, chef opérateur et réalisateur qui nous accompagne bénévolement sur la réalisation de vidéos, a monté un premier épisode du podcast, qui n'a pas encore été diffusé sur des plateformes. La réalisation du podcast n'a pas encore abouti pour le moment.

11. Les vacances apprenantes

Nous avons poursuivi les partenariats noués en 2021 avec l'organisme Solidarités Jeunesses, l'association MAÂT Paris et les Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes pour offrir aux jeunes des moments d'évasion et des expériences riches. Grâce à leur soutien, 21 MNA ont eu l'opportunité de quitter la région parisienne pendant la période estivale pour s'investir dans des projets enrichissants visant à favoriser leur ouverture culturelle et leur intégration socio-professionnelle.

En partenariat avec l'organisme Solidarités Jeunesses : trois jeunes ont participé bénévolement à des projets de rénovation aux côtés de volontaires du monde entier (rénovation d'un village médiéval, revalorisation d'un mur d'enceinte, construction de murets de soutènement en pierre sèche). À l'issue du chantier, un des jeunes s'est vu proposer un second chantier pour la rénovation d'une cuisine extérieure. Solidarités Jeunesses lui a également proposé un rôle d'ambassadeur afin qu'il sensibilise d'autres adolescents à ce type de projets bénévoles, ce qui témoigne de son implication et de son investissement.

En partenariat avec l'association MAÂT Paris : 16 jeunes ont profité de courts séjours dans la région des Ardennes, dans le village de Tourteron. Encadrés par des bénévoles, les jeunes ont participé à des activités culturelles, sportives et de loisirs, qui ont donné lieu à de beaux moments d'échange, de partage et de détente (balade en forêt, ping-pong, canoë, visites culturelles, cuisine, jardinage, pêche, jeux...).





En partenariat avec les Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes : deux jeunes ont vécu leur première expérience de scoutisme durant une semaine d'immersion avec d'autres adolescents.

Ces expériences ont été de réelles sources d'épanouissement, d'émanci<mark>pation et de socialisation pour les jeunes qui ont eu l'opportunité d'en bénéficier.</mark>

12. Le dispositif « Accélérateur Unicef »

Depuis 2021, nous faisons partie du dispositif « Accélérateur Unicef » mis en place par l'Unicef France pour participer au développement d'associations qui œuvrent pour l'accès à l'éducation. Des experts-métiers de l'Unicef France sont sollicités sur des thématiques précises pour accompagner les salariés et/ou bénévoles des associations intégrées dans l'Accélérateur : le plaidoyer, la collecte de dons, la presse, l'intégration des nouveaux bénévoles, la communication, la recherche de financements, l'animation des réseaux sociaux, le suivi et l'évaluation des actions.

L'Accélérateur est encadré par Aurélie Calaforra, coordinatrice Programme France, accompagnés de Maxime Thebaut, chargé de formation et de sensibilisation, et de Dominique Chevalier, bénévole experte sur des projets stratégiques et de gouvernance et ancienne Vice-présidente de l'Unicef France. Des collaborateurs sont mobilisés ponctuellement sur des journées dédiées à l'Accélérateur pour partager leur expertise, ou de façon informelle pour échanger sur des points précis.

En 2022, nous avons participé à plusieurs journées aux côtés des autres associations incluses dans le dispositif (Chemins d'Avenir, l'Effet Morpho, École pour Tous, l'École Enchantiée) :

- Le 1er mars, nous avons participé à un échange en visio avec l'Unicef France et les autres associations de l'Accélérateur : présentation des associations, découverte des thématiques et objectifs d'accompagnement de l'Unicef France.
- Le 25 mai, nous avons participé à la journée officielle de lancement de l'Accélérateur : travail sur la vision de l'association à 10 ans, mise en exergue des problématiques rencontrées sur le terrain, plan d'action dans le cadre de l'accompagnement de l'Unicef France, restitution et échanges avec les autres associations.
- Le 31 mai, des échanges en visio ont permis d'affiner notre stratégie de changement d'échelle (dans le cadre de l'Accélérateur).
- Les 17 et 18 octobre, nous avons travaillé avec des experts métiers sur les thématiques suivantes: recrutement, intégration et accompagnement des bénévoles; échanges avec les experts-métiers Collecte, Finance, Vie associative, Plaidoyer, Programme. Le 18 octobre a été consacré à l'élaboration de notre stratégie de plaidoyer, aidés par des supports fournis par l'Unicef France et avec les conseils des collaborateurs du pôle Plaidoyer.

Nous avons également bénéficié d'un accompagnement hors du cadre de l'Accélérateur : avec Corentin Bailleul, chargé de plaidoyer et expertise, afin d'échanger sur notre stratégie de plaidoyer ; et avec Clara Goldscheider, chargée de campagnes digitales et innovation, afin de bénéficier d'un accompagnement dans la mise en place de nos campagnes de collectes de dons et analyse des retombées et résultats.

13. Presse et communication

1) Presse et médias

Nous avons été sollicités pour faire un état des lieux de la scolarisation des MNA en France et pour dénoncer les conditions de vie difficiles de ces mineurs :

Reportage « Jeunes migrants en quête d'école », Le magazine de la Rédaction, 10 juin 2022.

Journaliste : Alain Lewkowicz Production : Aurélie Kieffer Réalisation : Annie Brault Écouter le reportage ici

Podcast « La vie kafkaïenne de deux mineurs isolés », Les pieds sur terre, août 2022.

Reportage : Alain Lewkowicz Réalisation : Anne Depelchin

Écouter le podcast ici

Dans son podcast « Libres de droit » (épisode diffusé en mars 2023), l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH) a fait intervenir Stephan Laplanche, président de Droit à l'école, Jacob, MNA aujourd'hui scolarisé dans une école de la République, et Maître Camille Oberkampf, avocate au barreau de Paris et de New-York. Ils ont fait un état des difficultés rencontrées pour la scolarisation des mineurs non accompagnés et rappelé le cadre légal.

Écouter le podcast ici

Dans le cadre de la réalisation d'un documentaire, Médecins Sans Frontières a suivi le quotidien de 4 mineurs non accompagnés hébergés dans un hébergement collectif géré par MSF, dont deux jeunes suivis et accompagnés par Droit à l'école pour la scolarisation. Les reportages sont consultables sur les réseaux sociaux de Médecins Sans Frontières - France.

Voir les vidéos ici

2) Communication

Plusieurs projets de communication ont été menés au cours de l'année 2022, grâce aux bénévoles investies dans le pôle communication.

Site web:

Le nouveau site web, dont la refonte a débuté en octobre 2021, a été mis en ligne durant le premier trimestre 2022.

Nous remercions chaleureusement Agathe Lemoine et Tess Maillot, web-designeuses, qui nous ont accompagné bénévolement durant tout le projet de refonte du site, tant sur la partie direction artistique que technique. Un grand merci à elles pour le travail fourni et les conseils avisés.

Newsletter:

La communication auprès des adhérents, donateurs, bénévoles, partenaires, fondations, etc. se poursuit grâce à la diffusion de notre newsletter bi-menstruelle adressée à 850 destinataires. Le taux d'ouverture moyen de notre newsletter est de 39%, ce qui est très encourageant. D'après des études, le taux d'ouverture moyen d'une newsletter est entre 14% et 30% (données confirmées par l'Unicef France dans le cadre de l'analyse de nos résultats suite aux campagnes de dons). Le taux de clic moyen est de 32% (contre 3% environ d'après les études). Ces données confirment la pertinence de notre liste de diffusion et l'intérêt porté par les destinataires sur nos actions.

Réseaux sociaux :

Nous animons nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn) chaque semaine en publiant des actualités, témoignages, vidéos, portraits, interviews, appel aux dons, appel à bénévoles (posts fixes, réels, stories). Nous sollicitons l'aide des jeunes et des bénévoles de l'association pour contribuer à des contenus vidéos aux travers d'interviews et de témoignages. Nous avons également pris contact avec les maîtres d'apprentissages ou tuteurs de stages de jeunes scolarisés pour réaliser des vidéos professionnelles retraçant la rencontre entre un jeune et son employeur.

Nous bénéficions de l'aide et de l'expertise de Christophe Maizou, chef opérateur, qui nous aide bénévolement pour la réalisation des vidéos. Un grand merci à lui pour la qualité de son travail et sa disponibilité.

Le taux d'engagement sur nos réseaux sociaux a évolué positivement en 2022, avec un nombre plus important de personnes qui nous suivent et réagissent à nos publications.

Nombre de personnes qui nous suivent sur Instagram : 1150

Nombre de personnes abonnées sur Facebook : 2132

Nombre de personnes qui aiment notre page Facebook : 2007

Nombre d'abonnés sur LinkedIn : 401





14. Collecte de dons

Grâce à l'accompagnement de l'Unicef France, nous avons mis en place notre première campagne de collectes de dons en décembre 2021. Les canaux de diffusion de la campagne ont été les réseaux sociaux (posts fixes, stories, post sponsorisé du 15 au 31 décembre). Les retombées ont été positives puisque cette campagne nous a permis de récolter environ 6 000€ (chiffres à jour en janvier 2022).

Suite au succès de cette première campagne, nous avons mis en place une deuxième campagne de collecte en juin 2022 afin de récolter des fonds pour financer des vacances apprenantes pour les MNA. Cette collecte n'a pas rencontré le succès escompté et a été mal accueillie (commentaires racistes notamment), ce qui nous a poussé à retirer le post sponsorisé au bout de 4 jours (contre 15 jours initialement prévus). Une analyse de cette collecte a conclu que la thématique des vacances apprenantes sensibilise moins le grand public que l'accès à l'éducation de façon plus générale.

En décembre 2022, nous avons décidé de lancer une nouvelle campagne de collecte de dons spécifique à la scolarisation pour récolter des dons de fin d'année. La campagne s'est déroulée sur un mois et demi, de mi-novembre à fin décembre. Notre communication s'est déployée sur plusieurs canaux : post sponsorisé sur Facebook et Instagram, posts fixes sur Facebook, Instagram et LinkedIn, stories et relais des posts fixes sur Facebook et Instagram, 3 newsletters (une newsletter en novembre à destination des entreprises afin d'inciter des particuliers à mettre en place des collectes au sein de l'entreprise dans laquelle ils travaillent ; puis deux newsletters en décembre à destination des particuliers avec des témoignages vidéos et audios de deux jeunes suivis par l'association). La campagne a été fructueuse car elle a permis de récolter plus de 12 000€ de dons.

15. Recherche de fonds et partenariats

Financements obtenus:

La Fondation Rothschild a soutenu le changement d'échelle de l'association, grâce à une dotation sur deux ans, qui a permis l'embauche de la première salariée de l'association, coordinatrice des projets, et la location d'une salle de classe supplémentaire à Ground Control. Le partenariat est toujours en cours en 2022.

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Paris (SDJES) soutient l'embauche de la première salariée en nous allouant un poste Fonjep - Jeunes (aide à l'embauche d'un.e salarié.e de moins de 30 ans, pendant 3 ans). Le soutien est toujours en cours en 2022.

La Fondation IPSOS, dont le but est de favoriser l'accès à l'éducation des enfants défavorisés, nous avait apporté son soutien en 2019, puis en 2021, nous permettant de louer nos locaux à Ground Control pendant deux ans. En 2022, la Fondation a renouvelé son soutien pour la troisième année, couvrant le loyer du bureau d'accueil et de deux salles de classe pour une année supplémentaire.

En 2022, nous avons de nouveau reçu un don du Ministère de la Culture de 500 € de chèqueslire qui permet d'organiser des sorties dans des librairies franciliennes et de permettre aux jeunes d'acheter leurs premiers livres.





La Fondation LDLC a renouvelé sa dotation pour l'accompagnement de 40 mineurs isolés vers la scolarisation, de leur intégration dans notre École des Sans École jusqu'à leur scolarisation dans une école de la République. Cette nouvelle dotation de 7 000 € va permettre l'achat de fournitures scolaires, matériel pédagogique, tenues professionnelles, transport pour les sorties scolaires et repas chauds pour les déjeuners (projet qui se déroule sur l'année 2023).

La Fondation ARCEAL, sous l'égide de la Fondation Caritas France, nous a accordé une dotation pour l'accompagnement de 60 mineurs isolés vers la scolarisation, de leur intégration dans notre École des Sans École jusqu'à leur scolarisation dans une école de la République. Cette nouvelle dotation de 10 000 € va permettre l'achat de fournitures scolaires, matériel pédagogique, tenues professionnelles, transport pour les sorties scolaires et repas chauds pour les déjeuners.

La Fondation SNCF nous a accordé une dotation pour le financement de 1000 repas chauds le midi pour les élèves qui ont cours toute la journée (dotation de 2 000€ reçue fin 2021 pour un projet sur l'année 2022).

Nous avons sollicité le soutien de la Fondation Biocoop, qui nous a accordé une dotation pour faciliter l'insertion professionnelle des anciens élèves de notre association, maintenant scolarisés dans une école de la République (dotation de 5 000 € obtenue fin 2021 pour un projet sur l'année 2022).

Nous poursuivons également notre partenariat avec le Carrefour des Associations Parisiennes à Daumesnil qui nous met à disposition une salle informatique deux matinées par semaine ; ainsi que notre partenariat avec le lycée Charlemagne qui met à notre disposition une salle de classe toute la semaine.

Le Refugee Food continue de nous soutenir en cuisinant des repas chauds plusieurs midis par semaine pour les élèves de notre école (repas facturés à prix coûtant).

Visa France nous livre, par l'intermédiaire de l'entreprise Les Plaisirs Fruités, 4 cagettes de fruits frais par semaine pour les pauses des élèves de notre école.

Dans le cadre du dispositif mis en place par la Ville de Paris pour tous les étudiants parisiens, l'association est remboursée intégralement des Pass Imagin'r pris pour les jeunes scolarisés à Paris.

L'Oréal Groupe nous a fait un don de 30 ordinateurs portables qui permet aux jeunes scolarisés d'être autonome dans la création de leurs CVs dans leurs premières recherches de stage.



Financements à venir en 2023 :

Depuis décembre 2021, nous sommes en contact avec la Fondation 29 Haussmann qui soutient des projets dédiés à l'enfance et à la jeunesse et luttant contre l'échec scolaire. Le soutien de la Fondation a été confirmé en janvier 2023, pour un montant de 15 000€. La dotation sera renouvelée sur 3 ans (le montant sera défini chaque fin d'année).

La Fondation Alter & Care, sous l'égide de la Fondation Caritas France, nous a accordé une dotation pour l'accompagnement de 60 mineurs isolés vers la scolarisation, de leur intégration dans notre École des Sans École jusqu'à leur scolarisation dans une école de la République (dotation de 10 000€ reçue début 2023 pour un projet sur l'année 2023).

La Fondation CASA nous soutient pour l'accompagnement de 60 mineurs isolés vers l'éducation et l'insertion professionnelle. Cette dotation de 5 000 € va permettre l'achat de fournitures scolaires, matériel pédagogique, tenues professionnelles, transport pour les sorties scolaires (projet qui se déroule sur l'année 2023).

Demandes de subventions publiques :

En novembre 2022, nous avons déposé, pour la troisième année consécutive, une demande de subvention auprès de la Mairie de Paris pour soutenir le développement de notre association et de l'École des Sans École. Réponse non reçue à ce jour.

En juin, nous avons sollicité une autre subvention publique, le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) pour le financement de vacances apprenantes pour les MNA. Le projet n'a pas été retenu.

16. Le réseau inter-associatif

Les jeunes que nous suivons au sein de l'association sont dans des situations extrêmement précaires. En 2022, les situations d'hébergement des MNA se sont dégradées. D'une part, le réseau d'hébergement solidaire se tarit, et les hébergeurs solidaires se font plus rares, ce qui limite les possibilités de placer les jeunes dans des familles d'accueil. Cela réduit l'offre d'hébergement possible pour les MNA. D'autre part, les solutions d'hébergement proposées par la préfecture suite aux évacuations des campements, souvent gérés par Utopia 56 et d'autres associations partenaires, ne sont pas optimales. Les hébergements imposés sont généralement hors de Paris, dans des villes mal desservies et au sein d'hébergements d'urgence qui ne sont pas spécifiquement dédiés aux mineurs. Il arrive notamment que des MNA soient logés dans des foyers pour demandeurs d'asile ou avec des majeurs. Cela ne répond pas au besoin d'assistance éducative des MNA.

Médecins Sans Frontières (MSF): depuis 2020, MSF est l'acteur de terrain qui nous adresse le plus grand nombre de jeunes. En 2022, MSF a modifié sa politique d'accueil et se concentre sur le suivi et l'accompagnement des jeunes en grande détresse psychologique ou en grande fragilité. L'accueil inconditionnel qu'il assumait avant n'est plus possible en raison du nombre très important de jeunes qu'ils recevaient pour un suivi multidisciplinaire (social, juridique, socio-éducatif, médical, psychologique). Néanmoins, nous restons en lien étroit avec MSF car l'association reste disponible et réactive pour des signalements de situations de grande détresse, ou des besoins médicaux particuliers et urgents.

Paris d'Exil: l'association Paris d'Exil nous adresse les MNA qu'elle héberge au sein de son réseau d'hébergement solidaire. Le Pôle mineurs de l'association a fermé courant 2022, mais nous restons en lien pour les jeunes majeurs isolés suivis par Droit à l'école et toujours hébergés par le réseau de Paris d'Exil. Par ailleurs, nous sommes partenaires de Paris d'Exil pour le projet « formation autonomie numérique » animé par un formateur professionnel, Awad (projet développé plus haut dans le rapport).

La Casa : nous sommes partenaires de l'association La Casa qui gère des hébergements collectifs en appartement et accompagnent les MNA au niveau juridique et administratif. L'association La Casa nous adresse des jeunes qui souhaitent être scolarisés et nous les accueillons à Droit à l'école. Nous signalons également parfois des jeunes en situation d'hébergement très précaire qui nécessitent un hébergement d'urgence.

Le Collectif Jeunes Majeur.e.s Île-de-France : en septembre, nous avons participé à la soirée de lancement du Collectif Jeunes Majeur.e.s Île-de-France qui s'est tenu au Fat Bar. Le Collectif Jeunes Majeur.e.s IDF est un collectif de premiers concernés qui défendent leur accès aux droits. Des jeunes accompagnés entre autres par Droit à l'école sont membres actifs du Collectif et ont participé à cette soirée de lancement avec des prises de paroles et des représentations sur scène (chants et musique).





L'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH) : nous sommes adhérents de l'AADH depuis 2020 et nous les avons sollicités pour divers sujets en 2022.

Une réunion sur le droit du travail a été organisée avec 3 avocats de l'AADH à destination des jeunes mineurs et majeurs de l'association qui sont en contrat d'apprentissage ou en premier emploi dans des entreprises. L'objectif était de leur expliquer leurs droits et leurs obligations en tant que salariés.

En mars, nous avons sollicité l'AADH dans le cadre d'un refus du CIO Est 1 à Paris de scolariser un jeune MNA suivi par notre association et pour connaître les voies de recours si le refus persistait. Finalement, des échanges avec le rectorat ont débouché sur une affectation dans une école républicaine.

Nous avons également sollicité l'aide de l'AADH pour entamer des recours contre des refus de prise en charge « Jeunes Majeurs » envoyées par des jeunes majeurs isolés suivis par Droit à l'école. Maître Sophie Pelé du cabinet Dechert Paris LLP a répondu à cette requête et nous a expliqué la procédure de recours à effectuer. Les recours n'ont finalement pas été lancés car les chances qu'ils aboutissent à une décision favorable étaient trop minces.

Coucou Crew : en 2022, nous poursuivons notre collaboration avec l'association Coucou Crew (soutien psychologique et social à travers des pratiques artistiques, pour les exilé.e.s) pour le suivi psychologique des jeunes. Nous avons également sollicité l'aide de Juliette Delestre, psychologue clinicienne et coordinatrice de l'association Coucou Crew, pour assurer les premières supervisions à destination des bénévoles de Droit à l'école qui ont eu lieu en 2022.

Réseau Éducation Sans Frontières (RESF): l'association RESF accompagne les jeunes majeurs dans leurs demandes de régularisation auprès de la préfecture. Nous orientons les jeunes de Droit à l'école scolarisés et majeurs vers des permanences RESF à Paris, en fonction de leur adresse de résidence, afin qu'ils puissent avoir un référent qui va les accompagner dans la procédure de régularisation.

Par ailleurs, nous participons à deux collectifs inter-associatifs :

- « campagne jeunes isolés étrangers », afin d'échanger au niveau national sur la situation des MNA et d'organiser des actions communes (action « signalement » en 2023)
- « Collectif Accueil et Inclusion des exilé.e.s », dans le but d'organiser une convention citoyenne sur la migration.

17. Les institutions

Nos rapports avec les institutions restent très limités.

La Mairie de Paris:

Toutes nos demandes de subventions auprès de la Mairie de Paris sont restées sans réponse, malgré des demandes répétées en 2020, 2021 et 2022.

En mai, **nous avons rencontré le Groupe Écologiste de Paris**. Nous avons présenté notre association et échangé avec Nour Durand-Raucher, Léa Bellec et Fanny Baklouti.

Un rendez-vous avec le cabinet de Dominique Versini a été demandé et obtenu en juin. Nous avons rencontré Emma Mouillon, cheffe de cabinet de Dominique Versini, Margault Deschêne, directrice de cabinet, Julie Bastide, adjointe à la sous-directrice de la Prévention et de la Protection de l'Enfance. Nous avons sollicité le soutien de la Mairie de Paris pour plusieurs sujets : obtention de locaux, appui à notre demande de subvention et rencontres avec d'autres interlocuteurs en interne. Aucune de nos demandes n'a été entendue et n'a obtenu de réponse favorable. Il nous a été indiqué que notre demande de subvention serait acceptée si nous acceptions d'exercer nos missions pour les jeunes reconnus mineurs et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Or, notre mandat est d'offrir un accompagnement éducatif et scolaire aux jeunes en recours pour reconnaissance de minorité. Nous avons refusé cette proposition.

Le rectorat:

Nous avons envoyé une lettre à M. Le Recteur de Paris, Christophe Kerrero, pour lui demander d'ouvrir les créneaux et les classes nécessaires à la scolarisation des MNA, restée sans réponse.

Le 5 décembre 2022, nous avons eu un rendez-vous au CASNAV avec Emmanuel Deschamps, directeur du CASNAV, Madame Néchab, chargée de mission, et Stéphane Parroux, coordinateur. Nous avons réexpliqué à M. Deschamps que les MNA que nous suivons n'ont pas d'adresse fixe. Même une fois logés dans des hôtels sociaux, les changements d'hébergement (et de ville en Île-de-France) sont courants. Concernant les délais de scolarisation, M. Deschamps a précisé que les délais seraient plus courts entre les tests de positionnement du CASNAV et ceux du CIO (pour les jeunes qui seront scolarisés en formation professionnelle). Nous avons aussi rappelé que la Division de la Vie de l'Élève (DVE) ordonnait aux CIO d'imposer une attestation d'hébergement à Paris. M. Deschamps a assuré que ce ne serait plus le cas. Enfin, nous avons évoqué le dispositif lycéen, en priorité pour les jeunes remis à la rue par l'ASE ou vivant sur des campements.

L'Aide Sociale à l'Enfance :

Nos rapports avec l'Aide Sociale à l'Enfance se sont renforcés. Beaucoup de jeunes ayant intégré notre structure sont finalement pris en charge par l'ASE. Orientés par le SEMNA (Secteur Éducatif auprès des Mineurs Non Accompagnés) vers des solutions d'hébergement et de scolarisation, nous les avons parfois déjà inscrits à l'école. Nous continuons de rédiger des fiches de liaison à l'attention du SEMNA pour que l'ASE prenne en compte la situation des jeunes dans les orientations qui seront faites, tant au niveau de l'hébergement que du suivi pédagogique.

Par ailleurs, notre action déborde sur les jeunes de l'ASE, du fait de l'absence d'accompagnement des jeunes pris en charge dans plusieurs départements (93, 78, 92...). N'étant pas suivis dans leur orientation, leur choix d'études ou leur recherche de stages et d'apprentissages, les jeunes se tournent vers notre association pour bénéficier de cet accompagnement.

Plus grave, notre action est régulièrement sabotée et les jeunes sont mis en danger par des remises à la rue et des poursuites en justice menées par ces départements (appels systématiques faits par certains présidents de région pour contester la minorité des jeunes, alors qu'ils ont été placés par un juge des enfants).

Enfin, si les jeunes placés à l'ASE mineurs obtiennent quasi systématiquement une prise en charge « Jeunes Majeurs » pour les accompagner jusqu'à leur 21 ans, nos demandes faites auprès du SEJM (Secteur Éducatif auprès des Jeunes Majeurs) pour des jeunes majeurs isolés jamais pris en charge par l'ASE sont restées sans réponse.



18. Le plaidoyer

En mars 2022, nous avons organisé une journée « formation régularisation » à destination des mineurs et jeunes majeurs isolés, en partenariat avec les associations Famille Sans Frontières et La Casa. Trois intervenants extérieurs sont venus expliquer les différentes voies de régularisation possibles. Étaient présents une avocate en droit des migrations ; Jean-Pierre Fournier, bénévole de l'association RESF - Réseau Éducation Sans Frontières ; et des bénévoles du Collectif des Sans Papiers de Montreuil.

Le pôle plaidoyer s'est constitué en 2022, avec la participation active d'Alina Lasry qui a effectué un stage de 6 mois à Droit à l'école.

Le 17 octobre 2022, nous avons été auditionnés à l'Assemblée Nationale par Danielle Simonnet, députée LFI-NUPES, avec plusieurs associations accompagnant les MNA: ENVOLS, le Collectif Jeunes Majeur.e.s IDF, Les Midis du MIE, Médecins Sans Frontières, l'ASMIE, Paris d'Exil, Utopia 56 et la Timmy. Le but pour les député.e.s était de mieux comprendre la situation des MNA, afin de se saisir du sujet et de relayer les revendications des associations. Alina Lasry, membre active du pôle plaidoyer de Droit à l'école, et Alpha Amadou Bah ont représenté Droit à l'école lors de cet échange. Après la présentation des associations et de leurs actions, les problématiques liées à la reconnaissance de minorité, à l'accès aux soins, à l'hébergement et à l'éducation ont été développées. Le constat est accablant, une véritable politique de nonaccueil est à l'œuvre. La politique à l'égard des MNA crée délibérément des personnes sans droits (les mijeurs), plongées dans la précarité et la survie, avec les seules associations comme soutien. Lors des échanges, les associations ont présenté des revendications et des propositions d'amendement pour changer cette politique, et plusieurs d'actions ont été proposées. Le compte-rendu est détaillé ici.

En parallèle, nous avons bénéficié de l'accompagnement de l'Unicef France pour affiner notre stratégie de plaidoyer lors des journées dédiées à l'Accélérateur Unicef. En interne, nous avons ensuite travaillé sur un support proposé par l'Unicef France (travail entamé début 2023 avec le pôle plaidoyer, en prévision de l'atelier des lois le 25 mars 2023).





III. Nos moyens financiers

Le budget de l'association pour l'année 2023 et les comptes 2022 sont présen<mark>tés dans un rapport séparé.</mark>

Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles et les adhérents de l'association qui participent et soutiennent le projet éducatif de Droit à l'école. Nous remercions également tous nos partenaires et donateurs dont le soutien est primordial pour continuer d'accompagner les mineurs non accompagnés vers l'éducation et l'insertion professionnelle.





Association loi 1901 reconnue d'intérêt général 81 rue du Charolais 75012 Paris contact@droitalecole.org www.droitalecole.org